Envoyé en préfecture le 02/12/2022
Reçu en préfecture le 02/12/2022
Publié le
ID : 074-217402189-20221128-DE2022_091-DE

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à 19 heures,

le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2022

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Présents : 23
Votants : 29

Présents : Jacques GRANDCHAMP – James WALKER - Christelle GAUDET - Éric GAYDON - Dominique GIRAUD- Pascal EYNARD-MACHET - Georges BARTHE - Sylviane DENIAU - Françoise GROBEL - Robert BARATAY – Bernadette GROBEL - Marie-Claude GIRARDOZ - Nelly DUFFOUR - Valérie MERLE-DARCOURT - Julien-Marc MEYNET - Claude ECHERNIER-MOTTET - Dominique COMANDONE - Jérémy COULOMBEL - Elisabeth GIGUELAY - Brigitte PERROT - Jean-Marc DAGAND - Christophe MECHOUK - Noël DUVAND.

Absents Représentés : Jonathan DEBOUY par Jacques GRANDCHAMP- Alexia LEROUYER par James WALKER-Philippe DECURNINGE par Sylviane DENIAU-Valérie RAPHOZ par Éric GAYDON-Claude SIGWALT par Brigitte PERROT-Gilles TOURNIER par Pascal EYNARD -MACHET

Absents :

Secrétaire de séance : Robert BARATAY

OBJET : Modification de la composition de la commission Tourisme-Patrimoine-Culture

DELIBERATION N° 2022.091

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2121-22 et L.2121-29,
Vu la délibération du conseil municipal n°2020.043 du 8 juin 2020 portant création des commissions municipales,
Vu la délibération du conseil municipal n°2022.001 du 31 janvier 2022, modifiant en dernier lieu la composition de la commission Tourisme – Patrimoine – Culture,
Vu la démission de Madame Marie-Jeanne SIMON, conseillère municipale, en date du 14 octobre 2022

Considérant la démission de Madame Marie-Jeanne SIMON de sa fonction de conseillère municipale et la nécessité de modifier la composition de la commission municipale Tourisme – Patrimoine – Culture dont elle était membre,
Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,
Considérant la candidature de Madame Françoise GROBEL,

Après en avoir délibéré à l'Unanimité
LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de ne pas procéder aux nominations des membres des commissions municipales, au scrutin secret
DECIDE de désigner Madame Françoise GROBEL membre de la commission Tourisme – Patrimoine – Culture, en remplacement de Madame Marie-Jeanne SIMON.

Envoyé en préfecture le 02/12/2022
Reçu en préfecture le 02/12/2022
Publié le
ID : 074-217402189-20221128-DE2022_091-DE

La commission se compose comme suit :

- Madame Sylviane DENIAU
- Monsieur Pascal EYNARD-MACHET
- Madame Françoise GROBEL
- Madame Christelle GAUDET
- Monsieur Robert BARATAY
- Monsieur Claude SIGWALT

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance,
Robert BARATAY

Le Maire de Publier,
Jacques GRANDCHAMP

MAIRIE DE PUBLIER Haute-Savoie

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le Représentant de l'Etat